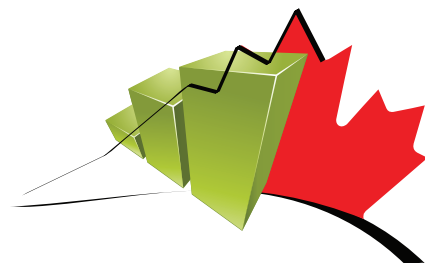


Rapports économiques et sociaux

La probabilité et le moment du retour au travail des mères ainsi que les modes de garde d'enfants après un congé parental, étude revisitée

par Youjin Choi

Date de diffusion : le 22 juillet 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La probabilité et le moment du retour au travail des mères ainsi que les modes de garde d'enfants après un congé parental, étude revisitée

par Youjin Choi 

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202600700003-fra>

Résumé

Contexte: La présente étude vise à examiner la probabilité et le moment du retour au travail des mères après un congé parental ainsi que leurs modes de garde d'enfants. Une attention particulière est accordée aux récentes modifications apportées au programme de prestations parentales de l'assurance-emploi (AE) et à la mise en œuvre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Données et méthodes: Cette étude s'appuie sur les données tirées de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi de 2020 à 2023. Elle porte essentiellement sur les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui occupaient un emploi avant la naissance de l'enfant, avaient travaillé comme employées au cours des deux années précédant l'enquête et ont pris un congé après un accouchement ou une adoption. Deux principaux ensembles de résultats ont été examinés : 1) la probabilité et le moment du retour au travail, et 2) les types des modes de garde d'enfants utilisés ainsi que les coûts mensuels qui y sont rattachés.

Résultats: Les pourcentages globaux de mères qui étaient retournées au travail ou avaient l'intention d'y retourner dans un délai connu étaient semblables, qu'elles aient choisi les prestations standards ou prolongées de l'AE. Les mères occupant un emploi de meilleure qualité — défini comme un emploi permanent, assorti d'une affiliation syndicale ou d'une couverture par une convention collective, et offrant des salaires horaires plus élevés — étaient plus susceptibles de retourner au travail après un congé parental. Les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE avaient tendance à retourner au travail plus tard que celles ayant choisi les prestations standards de l'AE. Un pourcentage plus élevé de mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE comptaient recourir à l'autre parent de l'enfant pour la garde ou envisageaient cette option à leur retour au travail, comparativement aux mères ayant choisi les prestations standards de l'AE.

Interprétation: Les résultats de cette étude soulignent le rôle de la qualité de l'emploi et des prestations parentales flexibles pour comprendre la situation d'emploi des mères ayant de jeunes enfants après un congé parental.

Mots-clés: emploi des mères, congé parental, assurance-emploi, modes de garde d'enfants

Auteure

Youjin Choi travaille à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

L'auteure tient à remercier les examinateurs d'Emploi et Développement social Canada, Leanne Findlay, Rubab Arim, Safa Ragued et Elizabeth Dhuey pour leurs commentaires utiles et éclairés.

Introduction

Bien que le capital humain des mères et leur position avancée dans leur carrière soient des facteurs majeurs dans leur décision de retourner au travail après avoir eu des enfants, les leviers de la politique sociale — comme les prestations de congé parental, les subventions pour la garde d'enfants et les prestations pour enfants — jouent également un rôle important dans leur participation au marché du travail durant les premières années d'éducation des enfants (Hofman et coll. 2020). Des recherches récentes ont indiqué qu'en 2019, les mères au Canada avaient un niveau de scolarité plus élevé et investissaient davantage dans leur carrière avant la naissance de leur enfant, comparativement à 10 ans plus tôt (Choi 2023). Les nouvelles mères étaient également plus susceptibles de retourner au travail après un congé parental et de profiter d'un congé plus long qu'il y a 10 ans. Les différences régionales dans les politiques sociales semblaient influencer sur le moment choisi du retour au travail. Parmi les mères ayant un nourrisson, les résidentes du Québec — où des services de garde d'enfants à faible coût étaient déjà en place en 2019 et une option de congé parental plus courte était offerte — étaient plus susceptibles que celles de l'Ontario de retourner au travail dans un délai de 12 mois (Choi 2023).

Pour mieux soutenir les mères qui travaillent et leurs familles grandissantes, le gouvernement fédéral a adopté une série de mesures stratégiques au cours des 10 dernières années. Un exemple notable est l'amélioration du programme d'assurance-emploi (AE), grâce à laquelle les prestations parentales ont été élargies pour offrir une plus grande flexibilité quant à la durée du congé. Depuis décembre 2017, les parents ont la possibilité de toucher de prestations parentales prolongées, ce qui permet aux mères de recevoir des prestations pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois. En 2019, les parents qui partageaient les prestations parentales de l'AE sont devenus admissibles à des semaines supplémentaires de prestations à titre de prime de partage. Une autre initiative politique importante est la mise en place du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) à l'échelle du Canada en 2021, qui a pour objectif d'offrir aux familles avec de jeunes enfants un accès à des services de garde abordables, flexibles, inclusifs et de haute qualité partout au pays. Le système d'AGJE vise à réduire les frais de garde d'enfants réglementés à 10 \$ par jour d'ici 2026 dans l'ensemble du Canada.

La présente étude porte sur la probabilité que les mères retournent au travail après un congé parental, ainsi que sur les modes de garde d'enfants chez les mères qui travaillaient avant la naissance de leur enfant. Les récents changements de politique y font aussi l'objet d'une attention particulière. L'étude s'appuie sur les données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) de 2020 à 2023. L'échantillon élargi, qui comprenait des mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, ainsi que l'ajout de renseignements sur le choix entre les prestations parentales standards ou prolongées de l'AE (disponibles depuis l'ECAE de 2020), a permis une analyse distincte des tendances en matière de retour au travail des mères et des modes de garde d'enfants après un congé parental, selon le type de prestations.

Contexte politique

Le moment où une mère retourne au travail après un accouchement ou une adoption est étroitement lié à la disponibilité et à la structure des politiques de congé parental payé (Rønsen et Sundström 2002; Baker et Milligan 2008; Baxter 2009; Del Rey, Kyriacou et Silva 2021; Ziegler et Bamieh 2025). Le 3 décembre 2017, une option de prestation parentale prolongée a été mise en place dans le cadre du programme d'AE, en plus de l'option standard existante. Bien que le montant financier total des prestations parentales reste globalement inchangé, les parents qui

choisissent l'option prolongée reçoivent des paiements hebdomadaires moins élevés sur une plus longue période — 33 % de leur revenu hebdomadaire moyen pendant une période maximale de 61 semaines — comparativement à ceux qui choisissent l'option standard, qui offre 55 % de leur revenu hebdomadaire moyen jusqu'à 35 semaines. En plus des 15 semaines de prestations de maternité, les mères qui choisissent les options standard ou prolongée peuvent recevoir des prestations parentales de l'AE pendant environ 12 et 18 mois, respectivement¹. Le but de ce changement était d'aider les parents qui travaillent à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales en leur offrant la flexibilité de choisir l'option de prestation parentale de l'AE qui répond le mieux aux besoins de leur famille. Le 17 mars 2019, un nombre supplémentaire de semaines de prestations pour les parents qui partagent leurs prestations a été ajouté au programme d'AE. Lorsque les parents partagent les prestations standards, ils ont droit à 5 semaines supplémentaires, ce qui porte le total à 40 semaines pour deux parents. Ceux qui partagent les prestations parentales prolongées sont admissibles à 8 semaines supplémentaires, ce qui porte le total à 69 semaines.

Ces prestations s'appliquent aux parents vivant dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec, où le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a remplacé les prestations parentales de l'AE en 2006. Comparativement aux prestations parentales de l'AE, le RQAP se distingue par un seuil d'admissibilité plus bas (gains minimaux de 2 000 \$), un versement plus élevé (jusqu'à 75 % du revenu annuel, selon le régime choisi) et des prestations désignées pour les pères. Le RQAP offre aux parents deux régimes de prestations : le régime de base, qui accorde à une mère jusqu'à 50 semaines de prestations (18 semaines de prestations de maternité et 32 semaines de prestations parentales), et le régime particulier, qui offre des paiements plus élevés sur une durée plus courte (jusqu'à 40 semaines pour les mères). L'option de prestation parentale prolongée offerte dans le cadre du programme d'AE n'a pas été proposée au Québec parce que le RQAP n'a pas prévu un régime comparable. En 2020, dans le cadre du RQAP, c'est plutôt la période pendant laquelle les prestations pouvaient être perçues qui a été prolongée — de 52 à 78 semaines suivant la naissance d'un enfant —, le nombre total de semaines de prestations parentales demeurant le même qu'auparavant. Par exemple, dans le cadre du régime de base, les prestations parentales pourraient être utilisées dans les 78 semaines suivant la naissance d'un enfant², tandis que la durée maximale combinée des prestations de maternité et des prestations parentales pour les mères demeure de 50 semaines (sans prime de partage). Cette année-là, une prime de 4 semaines (3 semaines dans le cadre du régime particulier) a été mise en place lorsque chaque parent utilise au moins 8 semaines de prestations partageables (6 semaines dans le cadre du régime particulier).

La disponibilité et le coût des services de garde d'enfants ont également une incidence sur les décisions des mères, tant pour ce qui est du retour au travail et que du moment de ce retour. En 2021, le gouvernement fédéral a présenté un plan quinquennal pour mettre sur pied le système d'AGJE. Dans le cadre de cette initiative, toutes les provinces et tous les territoires ont conclu un accord bilatéral avec l'administration publique fédérale et ont commencé à mettre en œuvre la

-
1. Les prestations de maternité sont offertes uniquement aux mères qui sont absentes du travail en raison d'une grossesse ou d'un accouchement récent et sont accordées pour une période maximale de 15 semaines. Les prestations parentales couvrent les mères et les pères d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté. Si les prestations parentales ne sont pas partagées entre deux parents, un parent peut recevoir jusqu'à 35 semaines selon l'option standard de l'AE et 61 semaines selon l'option prolongée de l'AE. Les références aux prestations parentales de 12 ou 18 mois dans cette étude incluaient les 15 semaines de prestations de maternité.
 2. La période pendant laquelle les prestations de maternité pouvaient être demandées a été prolongée de 18 à 20 semaines après la naissance d'un enfant.

première phase de la réduction des frais de garde pour les enfants de 0 à 5 ans³. Le plan quinquennal visait à réduire les frais de garde réglementés à 10 \$ par jour d'ici 2026 dans les provinces et les territoires, tout en offrant aux familles ayant de jeunes enfants un accès à des services de garde flexibles, inclusifs et de haute qualité. L'un des objectifs clés de cette politique est d'augmenter la participation des femmes à la population active, ce qui contribue à élargir la main-d'œuvre au sein du marché du travail canadien (gouvernement du Canada 2021).

Constatations précédentes

Une étude canadienne antérieure (Choi 2023) a permis d'examiner les caractéristiques associées à la probabilité et au moment du retour au travail des mères, selon deux catégories : les mères qui retournent au travail dans les 12 mois suivant leur congé et celles qui y retournent plus tard. Axée sur les mères ayant un nourrisson de 12 mois ou moins, cette étude précédente a révélé que le statut d'immigrant, la réception des prestations parentales, la réception des prestations complémentaires versées par l'employeur et l'ancienneté dans l'emploi étaient associés à la reprise du travail après un congé parental. Pour ce qui est du moment du retour, la province de résidence était un prédicteur significatif. Les mères résidant au Québec étaient de 17 à 31 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail dans un délai de 12 mois, comparativement à celles vivant en Ontario et dans l'Ouest canadien, bien que la probabilité globale de retour au travail soit semblable d'une province à l'autre. L'étude a également révélé que les mères de la cohorte d'enquête de 2019 étaient plus susceptibles de prendre un congé parental de plus de 12 mois que celles de la cohorte de 2018. Selon cette étude, l'accès à des prestations parentales prolongées pour toutes les mères en 2019 pourrait expliquer cette différence, tandis que certaines mères de la cohorte de 2018 ont donné naissance à un enfant ou en ont adopté un avant que l'option prolongée ne soit offerte.

Bien que l'option de prestations parentales prolongées et la prime de partage aient été mises en œuvre avant la réalisation de l'étude en question, les renseignements pertinents n'étaient pas disponibles dans les données tirées de l'ECAE à ce moment-là. Jusqu'en 2020, la population cible de l'ECAE se limitait aux mères ayant un nourrisson de 12 mois ou moins (plutôt que de 18 mois ou moins). De plus, aucun renseignement sur le type précis de régime de prestations parentales de l'AE choisi par les mères n'a été recueilli dans le cadre de l'enquête. Par conséquent, les tendances de retour au travail des mères n'ont pas pu être analysées séparément pour les deux options de prestations parentales de l'AE dans le cadre de l'enquête.

Une étude récente menée en Autriche (Ziegler et Bamieh 2025) a permis d'examiner si le fait d'offrir une option de congé parental flexible favorise la participation des mères au marché du travail. En 2008, l'Autriche a adopté deux options de congé plus courtes — 18 et 24 mois — assorties de niveaux de prestations plus élevés, en complément de l'option existante d'un congé allant jusqu'à 3 ans. Bien que le contexte politique de l'Autriche diffère considérablement de celui du Canada, l'étude a révélé que, même si les options de congé flexibles ont influé sur la durée du congé de maternité, elles n'ont pas entraîné une augmentation de l'emploi chez les mères.

Étude actuelle

La présente étude vise à revisiter l'étude antérieure mentionnée précédemment et s'appuie sur la population cible élargie de l'ECAE, ainsi que sur les nouvelles questions d'enquête liées aux

3. Le Québec a établi une entente asymétrique avec le gouvernement fédéral. Cette entente ne suit pas les principes du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ni des services de garde réglementés à 10 \$, car les frais de garde dans la province sont inférieurs à ce montant.

régimes de prestations parentales depuis 2020. Elle permet d'examiner la probabilité des mères ayant un enfant de 18 mois ou moins de reprendre le travail après un congé parental et les tendances de retour au travail séparément pour les mères ayant choisi l'option standard ou l'option prolongée de l'AE. De plus, les modes de garde d'enfants que les mères utilisaient ou avaient l'intention d'utiliser après leur retour au travail sont analysées selon le type de prestations parentales afin de souligner la relation entre les types de prestations parentales de l'AE et les modes de garde d'enfants. En particulier, la présente étude vise à répondre aux questions de recherche suivantes :

1. Les mères qui ont choisi différents régimes de prestations parentales étaient-elles plus ou moins susceptibles de retourner au travail après un congé parental?
2. Les mères qui ont choisi différents régimes de prestations parentales présentent-elles des caractéristiques sociodémographiques et liées à l'emploi distinctes?
3. Des caractéristiques uniques sont-elles associées à la probabilité que les mères retournent au travail après un congé parental (par rapport aux mères qui n'ont pas l'intention d'y retourner)?
4. Des caractéristiques sont-elles associées au moment du retour au travail des mères après un congé parental (c'est-à-dire au fait de retourner au travail dans les 12 mois suivant leur congé plutôt que dans les 12 à 18 mois suivants)?
5. À quels types de services de garde d'enfants les mères avaient-elles recours ou avaient-elles l'intention d'avoir recours après leur retour au travail? Les parents qui ont choisi différents types de prestations parentales utilisaient-ils ou prévoyaient-ils utiliser différents types de modes de garde d'enfants?

Données et méthodologie

Sources de données

La présente étude repose sur les données tirées de l'ECAE de 2020 à 2023. Cette enquête a été conçue pour comprendre la couverture des prestations d'AE au sein de la population canadienne, y compris les prestations de maternité et les prestations parentales. Administrée à un sous-échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA), l'ECAE est transversale et représentative à l'échelle nationale, à l'exception des territoires. L'une des nombreuses modifications apportées à la population cible de l'ECAE en 2020 a consisté à l'élargir; auparavant limitée aux mères ayant un nourrisson de 12 mois ou moins, elle comprenait maintenant les parents ayant un enfant de 18 mois ou moins au cours de la semaine de référence de l'EPA. Cet élargissement a permis d'ajouter deux groupes à la population cible : les mères ayant un enfant de 13 à 18 mois et les pères ayant un enfant de 18 mois ou moins qui vivaient dans un ménage sans parent de sexe féminin. Cependant, parce que le nombre de pères dans les données était trop faible pour être analysé séparément, ceux-ci ont été exclus de l'étude.

L'ECAE vise à recueillir des renseignements pour déterminer si les parents sont retournés au travail après une pause liée à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, ainsi que sur leur intention d'y retourner s'ils ne l'ont pas encore fait. L'enquête permet également de recueillir des renseignements sur le type de services de garde d'enfants utilisés par les parents après leur retour au travail ou sur le type de services de garde qu'ils ont l'intention d'utiliser s'ils n'y sont pas

encore retournés, mais prévoient le faire dans un délai de 18 mois. Si les parents ont repris le travail, des renseignements sur le coût des services de garde pour leur plus jeune enfant sont aussi recueillis.

L'échantillon principal utilisé pour l'analyse de la probabilité et du moment du retour au travail comprend les mères qui ont travaillé comme employées au cours des deux années précédant l'enquête et ont pris un congé après un accouchement ou une adoption. Le congé comprend non seulement le congé payé, mais aussi tout type de congé, comme le congé parental non payé, le congé de maladie ou les jours de vacances, et possiblement la démission. Certaines mères peuvent mettre fin à leur emploi et retourner plus tard chez le même employeur.

En raison de la disponibilité des données, l'échantillon pour l'analyse des modes de garde d'enfants a été restreint aux mères qui ont travaillé comme employées au cours des deux années précédant l'enquête, qui ont pris un congé après un accouchement ou une adoption, et qui étaient retournées ou avaient l'intention de retourner au travail dans les 18 mois suivant leur congé. Les renseignements sur les modes de garde d'enfants ont été recueillis uniquement auprès des parents qui étaient déjà retournés au travail ou qui avaient l'intention d'y retourner dans un délai de 18 mois.

Le retour au travail des parents (effectif et prévus) et les modes de garde d'enfants (actuels et prévus) ont pu être touchés par la pandémie de COVID-19, en particulier durant les années d'enquête 2020 à 2022. La collecte de données de l'ECAE de 2020 a été réalisée au cours de la première année de la pandémie au Canada. Dans l'échantillon principal, le tiers des mères ayant participé à l'ECAE de 2020 ont donné naissance à un enfant ou en ont adopté un après le début de la pandémie. Dans les données de l'ECAE de 2021, cette proportion atteint près de 90 %.

Mesures

Trois mesures de retour au travail ont été créées en fonction du délai de ce retour après un accouchement ou une adoption. Suivant l'approche de Choi dans l'étude mentionnée précédemment (2023), la première mesure descriptive utilisée indiquait si une mère était retournée au travail ou avait l'intention de **retourner au travail après une période de congé d'une durée quelconque**. Les répondantes qui n'avaient pas l'intention de retourner au travail et celles qui ne connaissaient pas ou n'avaient pas indiqué la durée prévue de leur congé (c.-à-d. une durée inconnue) ont reçu le code 0; la mesure du retour au travail fournissait ainsi une estimation prudente. Cette mesure reflétait les intentions générales des mères de retourner sur le marché du travail après un congé parental, y compris la possibilité d'une longue interruption de carrière après un accouchement ou une adoption. Elle était la principale variable dépendante utilisée pour analyser la probabilité que les mères retournent au travail. La deuxième mesure, le **retour au travail dans un délai de 12 mois**, se voyait attribuer le code 1 si la mère était retournée au travail ou avaient l'intention de le faire dans les 12 mois suivant le congé. Elle était codée comme 0 si les mères n'avaient pas l'intention de retourner au travail ou prévoyaient y retourner après une durée inconnue ou après un congé de 12 mois ou plus. La troisième mesure, le **retour au travail dans les 18 mois suivant le congé**, a été définie de manière semblable.

Dans le cadre de l'ECAE, les **modes de garde d'enfants** étaient déclarés comme suit : 1) garderie privée, 2) garderie publique financée par le gouvernement, 3) service de garde d'enfant dans une résidence privée, 4) autre parent de votre enfant, 5) vous travaillerez chez vous avec votre enfant à la maison, 6) garde par un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent, 7) garde à domicile par une personne sans lien de parenté, 8) autre, 9) pas encore décidé

et 10) non déclaré. La somme des trois premières catégories a été présentée comme « garderie privée ou publique » lorsque cela était nécessaire pour éviter la divulgation par recoupements.

Dans le cas des mères qui ont pris un congé après la naissance ou l'adoption de leur enfant et qui ont confié sa garde à leur conjoint ou à une autre personne à leur retour au travail, le **coût mensuel des services de garde pour leur plus jeune enfant** (exprimé en dollars de 2023) a été analysé pour chaque type de mode de garde.

La probabilité et le moment du retour au travail des mères mesurés dans le cadre de cette étude reposaient sur les intentions des mères quant à leur retour au travail et au moment de celui-ci, ainsi que sur les décisions effectives de retour au travail si elles y retournaient. De manière similaire, les modes de garde sont fondés sur les décisions effectives ou anticipées des mères.

Principales caractéristiques prises en compte dans l'étude

Les mères de l'échantillon ont été regroupées en quatre catégories selon qu'elles ont reçu des prestations parentales et, dans l'affirmative, selon le type de prestations : 1) n'a pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales, 2) a reçu des prestations du RQAP, 3) a reçu des prestations standards de l'AE et 4) a reçu des prestations prolongées de l'AE⁴. Ce regroupement a été nommé **type de prestations parentales des mères**. Bien que la principale comparaison d'intérêt concerne les mères ayant choisi les prestations standards de l'AE et celles ayant opté pour les prestations prolongées de l'AE, les mères qui n'ont pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales ainsi que celles qui ont reçu des prestations du RQAP ont également été analysées pour fournir des renseignements sur un échantillon plus large de mères. Les mères au Québec n'ont pas accès aux prestations de maternité et aux prestations parentales de l'AE, tandis que les mères à l'extérieur du Québec n'ont pas accès aux prestations du RQAP. Les mères qui n'ont pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales, quelle que soit leur province de résidence, diffèrent probablement de celles qui en sont bénéficiaires en ce qui a trait aux contraintes d'admissibilité, à la participation au marché du travail et à la qualité de l'emploi. La non-réception peut donc refléter une inadmissibilité plutôt qu'un choix.

Les caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans cette étude comprenaient l'âge, le niveau de scolarité, le statut d'immigrant (citoyenne canadienne de naissance, immigrante reçue et autre), la région de résidence (région de l'Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan, Alberta, et Colombie-Britannique), ainsi que la situation familiale du couple⁵. Dans le cas des mères vivant dans une famille comptant un couple, les caractéristiques liées à leurs enfants et à leur conjoint comprenaient le nombre d'enfants de 0 à 5 ans et la présence d'enfants de 6 à 12 ans, le niveau de scolarité de leur conjoint, ainsi que le recours par leur conjoint aux prestations parentales (qu'il les ait utilisées ou non) et la durée de cette utilisation (5 semaines ou moins, 6 à 8 semaines, et 9 semaines ou plus). De plus, le revenu total du ménage avant la naissance ou l'adoption a été analysé afin de prendre en compte la situation financière du ménage dans les décisions des mères de retourner au travail.

4. Lorsque les mères ne recevaient pas de prestations parentales, leur type de prestations était classé comme « N'a pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales », que leur conjoint ait reçu ou non des telles prestations. Dans certaines familles au sein desquelles les mères n'ont pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales, leurs partenaires ont reçu des prestations parentales.

5. Le statut racisé est disponible uniquement dans l'ECAE de 2023 et n'a pas été pris en compte dans la présente étude.

Les caractéristiques de l'emploi prises en compte dans cette étude comprenaient si les mères recevaient des prestations complémentaires versées par leur employeur (compléments) pendant leur congé après la naissance ou l'adoption d'un enfant, si elles occupaient un emploi permanent, si elles travaillaient à temps plein, et si elles étaient membres d'un syndicat ou couvertes par une convention collective. Le secteur d'emploi selon sur une variante du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord 2022 pour la population active (regroupée en sept catégories comme dans le tableau 3), l'ancienneté dans l'emploi (le nombre de mois passés à travailler continuellement à un emploi) et les salaires horaires (exprimés en dollars de 2023) ont également été pris en compte⁶.

Comme dans l'article de Choi (2023) mentionné précédemment, l'emploi auquel fait référence l'ECAE ne correspond pas nécessairement à celui occupé avant l'accouchement. Dans le cas des mères qui n'étaient pas retournées au travail, les caractéristiques de l'emploi renvoyaient à l'emploi qu'elles occupaient avant leur congé. Dans le cas des mères qui avaient repris le travail, les caractéristiques de l'emploi renvoyaient à l'emploi qu'elles occupaient au moment de leur retour sur le marché du travail. Si les mères retournaient chez le même employeur, les caractéristiques de l'emploi demeuraient probablement les mêmes. Pour ce qui est des mères qui sont retournées au travail auprès d'un nouvel employeur après leur congé, les caractéristiques de l'emploi antérieur n'étaient pas disponibles dans les données, à l'exception du secteur d'emploi. Les caractéristiques de l'emploi sont donc observées après leur retour au travail. Environ 35 % des mères de l'échantillon principal étaient retournées au travail, et la plupart d'entre elles (89 %) l'avaient fait chez les mêmes employeurs.

Approche analytique

Tout d'abord, des statistiques descriptives sur les modalités de retour au travail des mères ont été examinées. Ces statistiques concernaient les tendances dans le taux de retour au travail des mères selon l'année de l'enquête et les différences selon le type de prestations parentales. Cette analyse a permis de déterminer si les mères ayant choisi différents régimes de prestations parentales présentaient des tendances distinctes de retour au travail. Les caractéristiques des mères ont également été analysées selon le type de prestations parentales pour cerner les différences entre les deux groupes de mères en ce qui a trait aux caractéristiques démographiques et liées à l'emploi.

Les modes de garde d'enfants ont été examinés selon l'année de l'enquête et le type de prestations parentales afin de mettre en lumière les tendances récentes et d'explorer si les choix des mères à ce chapitre variaient en fonction du régime de prestations pour lequel elles avaient opté.

Une analyse de régression a été utilisée pour examiner les caractéristiques sociodémographiques, familiales et liées à l'emploi associées à la probabilité et au moment du retour au travail des mères. Des modèles de régression logistique ont été estimés à partir d'une variable de résultat binaire, soit le retour au travail ou l'absence de retour prévu (y compris le fait de ne pas savoir quand le retour au travail se ferait). Les modèles de régression comprenaient l'âge des mères et l'âge au carré⁷, le niveau de scolarité, le statut d'immigrant, la région de

6. Le système de classification des professions a été modifié pour adopter la Classification nationale des professions 2022 dans la version 2022 de l'ECAE. Pour assurer la cohérence pendant toute la période à l'étude, la profession n'a pas été prise en compte.

7. L'âge de la mère a été inclus sous forme quadratique dans un modèle de régression pour tenir compte de sa relation potentiellement non linéaire avec la variable de résultat.

résidence, la situation familiale du couple, l'utilisation des prestations parentales, le fait d'avoir touché des prestations complémentaires versées par l'employeur, le statut d'emploi permanent, le statut d'emploi à temps plein, la couverture syndicale, le secteur d'emploi, l'ancienneté dans l'emploi et le salaire horaire, ainsi que les indicateurs de l'année d'enquête comme variables explicatives.

Trois modèles ont été estimés. Le modèle 1 comprenait une variable indiquant si les mères recevaient des prestations parentales. Le modèle 2 incluait le type de prestations parentales reçues par les mères, afin de déterminer si la probabilité de retourner au travail variait chez celles ayant choisi différents régimes de prestations, en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques et liées à l'emploi. Le modèle 3 intégrait le revenu total du ménage avant la naissance comme variable de contrôle pour prendre en compte sa forte corrélation avec d'autres variables du modèle, telles que la réception de prestations parentales par les mères (au moyen de critères d'admissibilité aux prestations parentales), la situation familiale du couple (au moyen du nombre de soutiens économiques potentiels dans le ménage) et le salaire horaire des mères. Les mêmes modèles ont également été estimés pour l'échantillon excluant les mères du Québec afin de se concentrer sur celles résidant dans les régions où les prestations de maternité et les prestations parentales étaient couvertes par le programme d'AE. Au Québec, les travailleurs ont droit aux prestations standards de l'AE, mais ne sont pas admissibles aux prestations de maternité et aux prestations parentales de l'AE parce que la province gère son propre régime d'assurance parentale depuis 2005.

Dans le cas des mères vivant dans des familles comptant un couple, des variables explicatives supplémentaires ont été ajoutées au modèle 3 : le niveau de scolarité du conjoint et l'utilisation des prestations parentales, le nombre d'enfants de 0 à 5 ans, ainsi qu'un indicateur de la présence d'enfants de 6 à 12 ans dans le ménage⁸. En ce qui concerne l'utilisation des prestations parentales par le conjoint, le modèle 4 comprenait une variable indiquant si le conjoint avait reçu des prestations parentales. Le modèle 5 comprenait le nombre de semaines pendant lesquelles le conjoint a reçu des prestations parentales.

Une dernière analyse de régression logistique a également permis d'examiner les caractéristiques associées au moment du retour au travail (retour au travail dans les 12 mois suivant le congé, comparativement à un retour dans les 12 à 18 mois après le congé). En raison de la disponibilité des données, l'échantillon pour cette analyse a été limité aux mères qui étaient retournées au travail ou qui avaient l'intention de le faire dans les 18 mois suivant leur congé afin d'inclure le type de mode de garde d'enfants comme variable explicative. Les variables explicatives considérées dans cette analyse comprenaient le même ensemble que le modèle 3, ainsi que le type de mode de garde.

L'incertitude accrue concernant les conditions sur le marché du travail et les perturbations de la disponibilité des services de garde d'enfants pendant la pandémie ont probablement influé sur les variables dépendantes (le retour effectif et prévu des mères au travail) ainsi que certaines variables explicatives clés (comme les emplois occupés avant l'accouchement ou l'adoption et les modes actuels et prévus en matière de garde d'enfants).

8. Le nombre d'enfants était disponible uniquement pour les mères qui étaient la personne de référence ou la conjointe de la personne de référence dans le cadre de l'EPA. Ce renseignement n'était pas disponible pour certaines mères dans les familles monoparentales, en particulier celles vivant avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille. Pour cette raison, cette variable a été examinée uniquement pour les mères de familles comptant un couple.

Pour que les résultats soient représentatifs à l'échelle nationale (sauf pour les territoires), des poids d'enquête ont été appliqués pour toutes les analyses. La pondération bootstrap a été utilisée pour estimer les erreurs-types et les coefficients de variation à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Résultats

Retour au travail des mères, 2020 à 2023

Le tableau 1 montre que, durant la période de 2020 à 2023, 46 % des mères étaient retournées au travail ou avaient l'intention d'y retourner dans les 12 mois suivant le congé, tandis que 77 % l'avaient fait ou prévoyaient le faire dans les 18 mois suivants. Environ 82 % des mères avaient repris le travail ou envisageaient de le faire dans un délai défini. Comparativement à 2019, le pourcentage de mères retournant au travail était plus faible pour les trois mesures du retour au travail. Par exemple, le pourcentage de celles retournant au travail dans les 12 mois suivant leur congé est passé de 60 % en 2019 à 46 % en 2020. Une partie de la diminution du retour au travail pourrait être liée à une incertitude accrue concernant le moment du retour pendant la pandémie. Le pourcentage de mères qui ne savaient pas quand elles retourneraient au travail a augmenté de 7 points de pourcentage pour la période de 2020 à 2023, comparativement à 2019.

Tableau 1

Retour au travail des mères et durée du congé après un accouchement ou une adoption, selon l'année de l'enquête

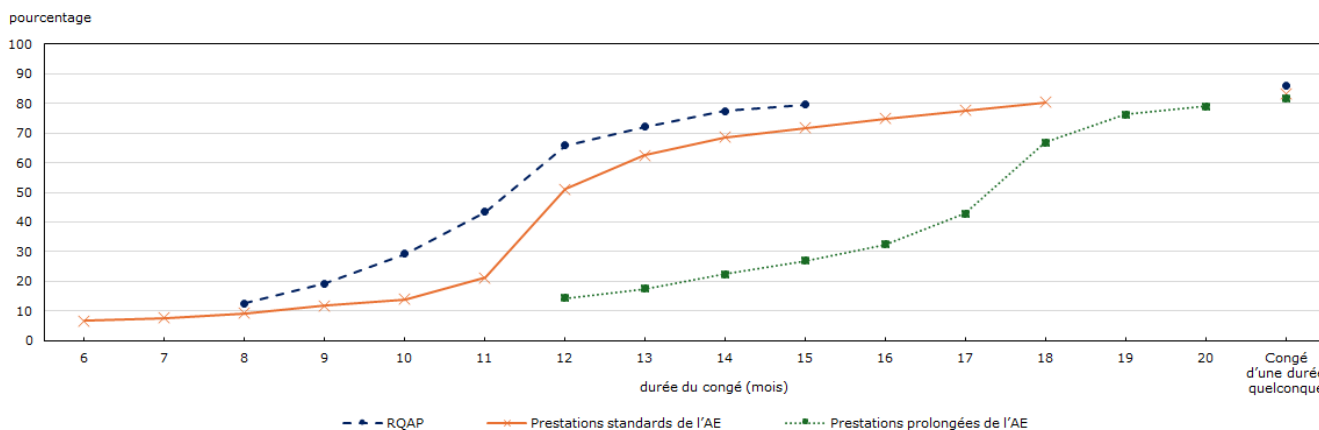
	2019			De 2020 à 2023			2020			2021			2022			2023		
	intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %		
	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure
pourcentage																		
Pourcentage de mères retournant au travail																		
Dans les 12 mois suivant le congé, a+b+c	59,6	59,9	69,7	48,0	45,6	50,4	46,3	41,5	51	49,6	44,8	54,5	47,1	42,4	51,8	48,9	44,1	53,7
Dans les 18 mois suivant le congé, a+b+c+d	82,0	78,2	85,8	77,1	75,1	79,1	76,1	72	80,2	76,4	72,1	80,7	78,5	74,7	82,3	77,2	73,2	81,3
Après un congé d'une durée connue quelconque, a+b+c+d+e	88,4	78,2	86,4	82,3	80,4	84,1	81,9	78,1	85,7	81,4	77,6	85,1	83,6	80,1	87,1	82,2	78,4	85,9
Durée du congé (réelle ou prévue)																		
De 0 à 4 mois, a	3,1 ^E	1,4	5,5	5,5	4,4	6,6	4,7 ^E	2,7	6,8	6,3 ^E	4	8,5	5,0 ^E	3	5,5	5,9 ^E	3,7	8
De 5 à 8 mois, b	5,3 ^E	4,7	10,2	5,5	4,3	6,7	4,8 ^E	2,5	7,1	6,2 ^E	3,1	9,4	5,2 ^E	3,2	10,2	5,6 ^E	3,4	7,8
9 à 12 mois, c	51,2	49,3	58,6	37,1	34,7	39,5	36,7	32,2	41,2	37,1	32,3	41,9	36,9	32,2	58,6	37,5	32,6	42,3
13 à 18 mois, d	22,5	18,7	26,2	29,1	26,8	31,3	29,8	25,3	34,2	26,8	22,3	31,3	31,5	26,8	26,2	28,3	24	32,6
Plus de 18 mois, e	6,4 ^E	3,7	9	5,2	4,1	6,3	5,8 ^E	3,5	8,2	5,0 ^E	2,5	7,4	5,1 ^E	3,1	9	4,9 ^E	2,8	7,1
Ne prévoient pas retourner au travail	4,6 ^E	6,4	13,8	3,1	2,3	4,0	2,5	1,2	3,9	3,1	1,6	4,7	3,1	1,3	13,8	3,6	1,6	5,6
Ne savent pas ou n'ont rien déclaré	7,0	5,1	10,1	14,6	12,9	16,3	15,6	11,9	19,2	15,5	11,8	19,3	13,3	10,2	10,1	14,2	10,8	17,6

^E à utiliser avec prudence**Notes :** L'échantillon de ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2019 à 2023.

En 2020, la population cible a été modifiée : elle visait auparavant les mères ayant un enfant de 12 mois ou moins et concerne depuis celles ayant un enfant de 18 mois ou moins⁹. En raison de ce changement, les estimations avant 2020 peuvent ne pas être directement comparables aux estimations de 2020 et des années suivantes. Cependant, lorsque l'analyse a été limitée aux mères ayant un enfant de 12 mois ou moins de 2020 à 2023, les résultats étaient similaires — le même pourcentage de mères sont retournées au travail dans les 12 mois suivant leur congé (46 % en 2020; donnée non présentée au tableau 1), et un pourcentage plus élevé a déclaré ne pas savoir quand elles y retourneraient (18 % de 2020 à 2023; données non présentées au tableau 1). L'incertitude accrue quant au moment du retour au travail pourrait être attribuable à une réduction de la disponibilité des services de garde d'enfants résultant des fermetures de garderies et des conditions incertaines du marché du travail pendant la pandémie.

Le graphique 1 présente les taux cumulatifs de mères retournant au travail selon la durée du congé pour trois groupes de mères ayant choisi différents types de prestations parentales. Certains points de données (p. ex. avant 12 mois pour celles qui ont reçu l'assurance-emploi pendant 18 mois) ne sont pas présentés en raison de la faible qualité des estimations.

Graphique 1
Taux cumulatifs de mères retournant au travail selon la durée du congé et le type de prestations parentales



Notes : Le sigle RQAP signifie « Régime québécois d'assurance parentale ». Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce graphique comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations. Les données au-delà de 20 mois ont été supprimées afin de respecter les exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Les mères qui ont reçu des prestations parentales du RQAP avaient tendance à retourner au travail plus tôt que les mères qui ont reçu des prestations parentales de l'AE. Le retour anticipé pourrait s'expliquer par le régime de prestations spéciales du RQAP, qui offre des montants de prestations plus élevés pendant une période plus courte, comparativement au régime de base du RQAP et aux prestations standards de l'AE. Les deux régimes du RQAP (de base et particulier) n'ont pas pu être analysés séparément en raison de la petite taille des échantillons. Environ 30 % des mères qui ont utilisé le RQAP sont retournées au travail dans les 10 mois suivant leur congé et 36 % des mères y sont retournées dans les 10 à 12 mois suivant leur congé. Le taux cumulatif de retour au travail a progressivement augmenté pour atteindre 86 % des mères.

Parmi les mères ayant choisi les prestations standards de l'AE, 22 % ont repris le travail dans les 11 mois suivant leur congé. En outre, 30 % des mères sont retournées au travail dans les 12 mois suivant leur congé et 10 %, dans les 13 mois suivants. Le taux cumulatif de retour a progressivement augmenté pour

9. L'échantillon de cette étude se concentrait uniquement sur les mères, mais ce changement incluait également les pères de familles monoparentales ou de familles comptant deux pères qui ont un enfant de 18 mois ou moins dans la population cible.

atteindre 83 % si l'on considère toutes les mères qui sont retournées au travail ou avaient l'intention de le faire après une période de congé d'une durée quelconque.

Parmi les mères ayant opté pour les prestations prolongées de l'AE, 14 % sont retournées au travail dans les 12 mois suivant leur congé. Par ailleurs, 30 % des mères y sont retournées dans les 12 à 17 mois suivants. Les mères qui ont choisi les prestations prolongées pouvaient recevoir jusqu'à 18 mois de prestations (y compris les prestations de maternité et les prestations parentales), mais certaines mères ont peut-être repris le travail avant la fin du congé de 18 mois parce qu'elles ont partagé les prestations parentales avec leur conjoint ou leur partenaire. Environ le quart (24 %) des mères sont retournées au travail dans le mois qui a suivi leur congé de 18 mois, et 9 %, dans celui qui a suivi leur congé de 19 mois.

Les deux groupes de mères ayant reçu des prestations parentales de l'AE présentaient des taux globaux semblables de retour au travail après un congé d'une durée quelconque (83 % pour l'option standard de l'AE et 82 % pour l'option prolongée).

Toutes les mères n'ont pas reçu de prestations parentales pendant leur congé après un accouchement ou une adoption, possiblement parce qu'elles n'avaient pas d'emploi assurable ou ne répondaient pas aux critères d'admissibilité aux prestations de l'AE ou du RQAP. Parmi celles qui n'ont pas reçu de prestations parentales, 42 % ont repris le travail dans les 12 mois suivant leur congé et 56 %, dans les 18 mois suivants (tableau 2). Lorsque toutes les durées de congé précédant le retour au travail étaient prises en compte, 65 % des mères sont retournées au travail ou avaient l'intention de le faire. Ce chiffre était inférieur de 18 points de pourcentage au taux moyen enregistré pour toutes les mères. Ces résultats semblent indiquer que la majorité des mères qui travaillaient avant l'accouchement ou l'adoption sont retournées au travail après avoir pris un congé, qu'elles aient reçu ou non des prestations parentales.

Tableau 2

Pourcentage de mères retournant au travail dans un délai de 12 mois, de 18 mois ou après un congé d'une durée quelconque, selon le type de prestations parentales

	Retour au travail dans les 12 mois suivant le congé			Retour au travail dans les 18 mois suivant le congé			Retour au travail après un congé d'une durée quelconque		
	intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %			intervalles de confiance de 95 %		
	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure	proportion	limite inférieure	limite supérieure
		pourcentage			pourcentage			pourcentage	
Toutes les mères	48,0	45,6	50,4	77,1	75,1	79,1	82,3	80,5	84,1
N'a pas reçu de prestations parentales	41,8	33,1	50,6	55,7	46,9	64,5	64,6	56	73,3
A reçu des prestations du RQAP	65,8	60,8	70,8	83,7	79,9	87,4	86,0	82,3	89,6
A reçu des prestations standards de l'AE	51,0	47,7	54,4	80,3	77,8	82,8	83,3	81	85,7
A reçu des prestations prolongées de l'AE	14,3 ^E	8,4	20,2	66,9	61	72,8	81,8	77	86,5

^E à utiliser avec prudence

Notes : Le sigle RQAP signifie « Régime québécois d'assurance parentale ». Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Caractéristiques des mères selon le type de prestations parentales

Les mères qui ont choisi l'option de prestations standards ou prolongées de l'AE présentaient des caractéristiques sociodémographiques et liées à l'emploi semblables (tableau 3), à l'exception de la région de résidence et du secteur d'emploi. Parmi celles qui ont choisi l'option prolongée de l'AE, 58 % vivaient en Ontario. En revanche, 48 % des mères ayant opté pour l'option standard de l'AE vivaient dans cette province. Les mères qui ont choisi l'option prolongée de l'AE étaient moins concentrées dans les provinces des Prairies (8 % au Manitoba et en Saskatchewan et 10 % en Alberta), comparativement aux mères qui ont choisi l'option standard de l'AE (12 % au Manitoba et en Saskatchewan et 16 % en

Alberta). En ce qui concerne le secteur d'emploi, les mères qui ont choisi l'option prolongée (25 %) étaient plus concentrées dans les services d'enseignement et le secteur des administrations publiques que celles qui ont choisi l'option standard (18 %).

Tableau 3

Caractéristiques démographiques et liées à l'emploi des mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, selon le type de prestations parentales

Caractéristiques	N'a pas reçu de prestations parentales	A reçu des prestations du RQAP	A reçu des prestations standards de l'AE	A reçu des prestations prolongées de l'AE
		nombre		
Âge moyen de la mère	31,0	32,2	32,6	32,4
		pourcentage		
Niveau de scolarité de la mère				
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	23,1 ^E	8,8 ^E	9,9	15,2 ^E
Certificat ou diplôme postsecondaire	31,5	36,7	30,3	29,7
Baccalauréat	27,9	33,7	42,1	36,1
Diplôme d'études supérieures	17,4 ^E	20,8	17,7	19,0
Statut d'immigrant				
Citoyenne canadienne de naissance	53,6	76,4	68,8	70,5
Immigrante reçue	38,8	x	28,0	x
Autre	7,6 ^E	F	3,1 ^E	F
Région				
Région de l'Atlantique	6,6 ^E	0,0	7,8	7,3
Québec	6,4 ^E	100,0	0,0	0,0
Ontario	51,9	0,0	49,2	58,3
Manitoba et Saskatchewan	8,1 ^E	0,0	11,9	7,9
Alberta	17,6 ^E	0,0	16,4	10,1 ^E
Colombie-Britannique	9,4 ^E	0,0	14,7	16,4
Revenu du ménage avant l'accouchement ou l'adoption				
Moins de 2 500 \$ par mois	15,0 ^E	6,6 ^E	4,9	9,3 ^E
De 2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois	35,9	28,1	24,3	21,6
De 5 000 \$ à moins de 7 500 \$ par mois	15,4 ^E	28,0	25,3	24,6
De 7 500 \$ à moins de 10 000 \$ par mois	10,0 ^E	16,3	18,2	14,7
De 10 000 \$ à moins de 12 500 \$ par mois	F	8,6 ^E	8,9	x ^E
12 500 \$ ou plus par mois	8,2 ^E	10,5 ^E	15,2	19,3
Non déclaré	x ^E	1,8 ^E	3,2 ^E	F
Situation familiale du couple				
Pas une famille comptant un couple	15,8 ^E	3,9 ^E	5,9	9,2 ^E
Famille comptant un couple	84,2	96,1	94,1	90,8
Nombre d'enfants de 0 à 5 ans				
Un enfant	51,4	59,0	64,8	51,6
Deux enfants	35,4	35,7	32,5	40,8
Trois enfants ou plus	13,2 ^E	5,3 ^E	2,8 ^E	7,6 ^E
Avait des enfants de 6 à 12 ans				
Non	78,9	80,5	87,4	85,6
Oui	21,1 ^E	19,5	12,6	14,4
Niveau de scolarité du conjoint				
	^E			^E
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	18,1	12,2	20,6	16,6
Certificat ou diplôme postsecondaire	36,9	46,9	33,5	38,1
Baccalauréat	31,5 ^E	26,4	30,0	28,2
Diplôme d'études supérieures	13,5 ^E	14,5	15,9	17,1
Réception des prestations parentales par le conjoint				
Non	69,5	13,8	70,7	59,5
Oui	30,5 ^E	86,2	29,3	40,5
Durée des prestations parentales du conjoint				
Cinq semaines ou moins, y compris la valeur « non déclaré »	29,9 ^E	68,1	74,6	24,1 ^E
Six à huit semaines	33,8 ^E	10,7 ^E	10,9 ^E	44,2
Neuf semaines ou plus	36,3 ^E	21,3	14,5 ^E	31,7 ^E

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Notes : Le sigle RQAP signifie « Régime québécois d'assurance parentale ». Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Tableau 3

Caractéristiques démographiques et liées à l'emploi des mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, selon le type de prestation parentale (suite)

Caractéristiques	N'a pas reçu de prestations parentales	A reçu des prestations du RQAP	A reçu des prestations standards de l'AE	A reçu des prestations prolongées de l'AE
		pourcentage		
A reçu des prestations complémentaires versées par l'employeur				
Non	88,9	59,1	55,0	52,0
Oui	11,1 ^E	40,9	45,0	48,0
Avait un emploi permanent				
Non	24,6	10,3 ^E	7,1	8,0 ^E
Oui	75,4	89,7	92,9	92,0
Travaillait à temps plein				
Non	35,0	8,9 ^E	12,3	15,6
Oui	65,0	91,1	87,7	84,4
Était membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective				
Non	73,5	54,1	67,8	61,3
Oui	26,5 ^E	45,9	32,2	38,7
Secteur d'emploi				
Agriculture, foresterie, pêche, extraction minière, exploitation en carrière, pétrole, gaz, services publics, construction et fabrication	8,8 ^E	8,2 ^E	7,8	10,1 ^E
Commerce de gros et de détail	15,0 ^E	9,7 ^E	10,8	11,9 ^E
Finance; assurance; immobilier; location; location à bail; et services professionnels, scientifiques et techniques	14,0 ^E	19,3	21,5	16,6 ^E
Services d'enseignement et administrations publiques	20,1 ^E	19,7	18,2	25,2
Soins de santé et assistance sociale	16,0 ^E	28,3	25,8	22,2
Services d'hébergement et de restauration	11,4 ^E	2,4 ^E	3,8	2,5 ^E
Autre, y compris la valeur « non déclaré »	14,7 ^E	12,2 ^E	12,0	11,3 ^E
Ancienneté dans l'emploi				
0 à 12 mois ou valeur « non déclaré »	43,2	21,7	18,8	15,2
13 à 24 mois	8,3 ^E	11,8	12,3	15,6 ^E
Plus de 24 mois à 5 ans	25,8 ^E	31,0	29,0	21,8
6 à 10 ans	14,9 ^E	22,8	29,1	34,9
11 ans ou plus	7,9 ^E	12,7	10,8	12,5 ^E
Salaire horaire (en dollars de 2023)				
Moins de 15 \$ ou non déclaré	18,5 ^E	4,0 ^E	3,4 ^E	4,3 ^E
15 \$ à 19 \$	29,4	12,3	15,3	18,5 ^E
20 \$ à 29 \$	23,1 ^E	35,8	26,1	23,9
30 \$ à 39 \$	15,4 ^E	28,2	22,5	23,9
40 \$ ou plus	13,6 ^E	19,7	32,7	29,4

^E à utiliser avec prudence

Notes : Le sigle RQAP signifie « Régime québécois d'assurance parentale ». Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Une autre différence notable entre les deux groupes de mères ayant reçu des prestations parentales de l'AE résidait dans le recours aux prestations parentales par les conjoints. Dans le cas des mères ayant choisi l'option standard de l'AE, 30 % des conjoints ont réclamé des prestations parentales ou avaient l'intention de le faire. Dans celui des mères ayant choisi l'option prolongée, ce pourcentage s'établissait

à 41 %. Lorsque les parents partageaient les prestations parentales, les pères parmi les parents ayant choisi l'option prolongée ont réclamé des prestations parentales pendant une période plus longue que ceux ayant choisi l'option standard. Chez les mères ayant choisi cette dernière option, 75 % des conjoints ont utilisé les prestations parentales pendant 5 semaines ou moins, 11 % pendant 6 à 8 semaines, et 14 % pendant 9 semaines ou plus. Chez celles ayant choisi l'option prolongée de l'AE, 68 % des conjoints ont eu recours aux prestations parentales pendant 8 semaines ou moins, dont 44 % les ont utilisées pendant 6 à 8 semaines, et 32 %, pendant 9 semaines ou plus. La majorité des conjoints ont utilisé les semaines supplémentaires de prestations parentales qui sont offertes lorsque deux parents partagent les prestations parentales (l'option standard prévoit 5 semaines, et l'option prolongée, 8 semaines).

Comparativement aux mères qui ont reçu des prestations parentales, celles qui n'en ont pas touché présentaient des caractéristiques différentes à bien des égards. Les mères qui n'ont pas reçu de telles prestations étaient plus jeunes que celles en ayant touché. Elles étaient aussi plus susceptibles d'être immigrantes et de vivre dans des familles monoparentales. Les mères qui n'ont pas bénéficié de prestations parentales avaient un revenu du ménage moins élevé. Environ 50 % des ménages avaient un revenu inférieur à 5 000 \$ par mois avant la naissance ou l'adoption, comparativement à 30 % chez les mères qui ont reçu des prestations parentales de l'AE. Les mères qui n'ont pas reçu ces prestations étaient plus susceptibles d'avoir un emploi temporaire et de travailler à temps partiel, et moins susceptibles d'être couvertes par une convention collective. Elles avaient tendance à avoir des emplois de courte durée, 43 % ayant de 0 à 12 mois d'ancienneté dans l'emploi. Elles étaient plus concentrées que les mères qui ont reçu des prestations parentales dans les secteurs à faible rémunération, comme celui de l'hébergement et des services de restauration, et moins concentrées dans des secteurs à rémunération plus élevée, comme celui des soins de santé et de l'assistance sociale. Leur salaire horaire médian était de 22 \$, soit 10 \$ de moins que celui des mères qui touchaient des prestations parentales de l'AE (32 \$).

La répartition des mères selon le type de prestations parentales parmi celles vivant dans les régions couvertes par l'assurance-emploi a également fait l'objet d'une analyse. Cet examen a permis d'évaluer la façon dont les choix en matière de prestations (prestations standards ou prestations prolongées de l'AE) variaient entre les mères dont les caractéristiques sociodémographiques et liées à l'emploi différaient (tableau A1 en annexe). Dans l'ensemble, 91 % ont reçu des prestations parentales de l'AE, 70 % ayant choisi les prestations standards et 21 %, les prestations prolongées. Certains groupes ont présenté des taux plus élevés que d'autres en ce qui concerne la réception de prestations prolongées. Les mères vivant dans les provinces des Prairies (14 % en Alberta et 15 % au Manitoba et en Saskatchewan) affichaient des taux plus faibles que celles vivant en Ontario (23 %). Les mères ayant trois enfants ou plus de 0 à 5 ans (34 %) enregistraient des taux plus élevés que celles ayant un enfant dans cette tranche d'âge (17 %). La réception de prestations prolongées était moins courante dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (12 %) que dans les secteurs des services d'enseignement et de l'administration publique (26 %).

Les principales raisons ayant motivé le choix d'un régime d'avantages sociaux particulier ont été analysées chez les mères (les résultats n'ont pas été présentés sous forme de tableau). Parmi celles ayant choisi les prestations standards de l'AE, 59 % ont répondu que le fait de recevoir plus d'argent chaque mois constituait la principale raison de leur choix, tandis que 33 % ont indiqué le désir de retourner au travail plus tôt. Parmi les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE, 77 % ont fait ce choix principalement parce qu'elles voulaient rester plus longtemps à la maison avec leurs enfants, tandis que 14 % l'ont fait parce que les services de garde n'étaient pas disponibles ou étaient trop coûteux.

Modes de garde d'enfants et coûts associés au retour au travail des mères

Le tableau 4 présente les types de modes de garde d'enfants auxquels les mères ont eu recours ou avaient l'intention d'avoir recours à leur retour au travail après un accouchement ou une adoption, pour chaque année d'enquête de 2020 à 2023. Parmi la plus récente cohorte (2023) de mères, 3 % ont travaillé à domicile et se sont occupées elles-mêmes de l'enfant, ou prévoyaient le faire, tandis que 15 % ont compté sur l'autre parent de l'enfant (conjoint ou partenaire, dans la plupart des cas) ou envisageaient de s'en remettre à lui. Environ la moitié des mères (48 %) ont utilisé des services de garde privés ou publics ou avaient l'intention de les utiliser, dont 21 % ont eu recours à des garderies privées; 17 %, à des garderies publiques financées par le gouvernement; et 10 %, à des services de garde d'enfant dans une résidence privée. Environ 20 % des mères comptaient sur un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent pour s'occuper de l'enfant ou avaient l'intention d'y recourir.

Tableau 4

Modes de garde d'enfants prévus ou actuels, selon l'année de l'enquête

	2020	2021	2022	2023
	pourcentage			
Garderie privée ou publique	45,7	45,6	50,4	47,5
Garderie privée	18,6	27,4	24,4	20,6
Garderie publique financée par le gouvernement	10,9 ^E	10,0	16,6	17,1
Service de garde d'enfant dans une résidence privée	16,2	8,2 ^E	9,4 ^E	9,9 ^E
L'autre parent de votre enfant	12,8	16,9	10,8	15,2
Vous travaillerez chez vous avec votre enfant à la maison	F	5,2 ^E	6,9 ^E	3,2 ^E
Garde par un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent	20,0	16,7	15,9	21,1
Garde à domicile par une personne sans lien de parenté	F	F	F	F
Autre	F	F	F	F
Pas encore décidé	15,2	9,7 ^E	11,7	9,5 ^E
Non déclaré	F	F	F	F

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Notes : L'échantillon de ce tableau comprend les mères d'un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête, qui ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption et qui avaient l'intention de retourner au travail dans les 18 mois suivant leur congé ou y étaient déjà retournées. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

La comparaison des modes de garde d'enfants au fil des années d'enquête a révélé que le pourcentage de mères ayant utilisé ou ayant l'intention d'utiliser des garderies publiques financées par le gouvernement a augmenté, pour passer de 11 % en 2020 et 10 % en 2021 à 17 % en 2022 et en 2023, possiblement en raison de la mise en place du système d'AGJE. L'utilisation ou l'utilisation prévue de garderies privées a quant à elle diminué pour passer de 27 % en 2021 à 21 % en 2023, bien que ce changement ne soit pas statistiquement significatif.

Le pourcentage de mères qui n'avaient pas décidé du type de mode de garde à utiliser a diminué; il est passé de 15 % en 2020, la première année de la pandémie de COVID-19, à environ 10 % au cours des années suivantes. Comparativement à 2020, l'incertitude quant au mode de garde s'est amoindrie au fil du temps, les mères étant moins indécises en 2023.

La plupart des mères utilisaient ou avaient l'intention d'utiliser une forme de services de garde d'enfants pour retourner au travail, qu'elles aient reçu des prestations parentales ou non, et quel que soit le type de prestations parentales qu'elles avaient choisi (tableau 5). Parmi les mères ayant choisi l'option standard de l'AE, 45 % ont eu recours ou envisageaient d'avoir recours à une garderie privée ou publique

(23 % pour les garderies privées, 12 % pour les garderies financées par le gouvernement et 11 % pour les services de garde d'enfant dans une résidence privée) et 2 % ont fait appel ou prévoyaient faire appel à un service de garde à domicile par une personne sans lien de parenté, comme une nounou. Environ 22 % des mères ont confié ou prévoyaient confier la garde de leur enfant à un ami ou à une personne apparentée autre qu'un parent. Parallèlement, 20 % des mères comptaient ou avaient l'intention de compter soit sur elles-mêmes pour s'occuper de leur enfant tout en travaillant à domicile (7 %), soit sur l'autre parent de l'enfant (13 %).

Tableau 5

Modes de garde d'enfants prévus ou actuels, selon le type de prestation parentale

	N'a pas reçu de prestations parentales	A reçu des prestations du RQAP	A reçu des prestations standards de l'AE	A reçu des prestations prolongées de l'AE
		pourcentage		
Garderie privée ou publique	20,0 ^E	62,8	45,2	38,3
Garderie privée	F	26,2	22,9	22,4
Garderie publique financée par le gouvernement	9,0 ^E	22,3	11,6	8,5 ^E
Service de garde d'enfant dans une résidence privée	F	14,3	10,7	7,4 ^E
L'autre parent de votre enfant	21,9 ^E	11,6 ^E	12,6	20,4 ^E
Vous travaillerez chez vous avec votre enfant à la maison	F	F	6,7 ^E	F
Garde par un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent	36,2 ^E	6,2 ^E	21,5	20,6 ^E
Garde à domicile par une personne sans lien de parenté	F	F	2,4 ^E	F
Autre	F	F	x	F
Pas encore décidé	F	15,6	8,8	16,1 ^E
Non déclaré	F	0,0	F	F

x supprimé pour satisfaire aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Notes : Le sigle RQAP signifie « Régime québécois d'assurance parentale ». Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce tableau comprend les mères d'un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête, qui ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption et qui avaient l'intention de retourner au travail dans les 18 mois suivant leur congé ou y étaient déjà retournées. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Les mères qui ont choisi les prestations parentales prolongées de l'AE (20 %) étaient plus susceptibles que celles qui ont reçu les prestations parentales standards de l'AE (13 %) de faire appel à l'autre parent de leur enfant ou de prévoir s'en remettre à lui après leur retour au travail. Cette constatation peut être liée au fait que les mères ayant choisi l'option prolongée étaient plus susceptibles que les autres mères d'avoir un conjoint qui a reçu des prestations parentales et qui les a touchées pendant une période plus longue (voir le tableau 3). Un peu moins de 40 % des mères ayant choisi l'option prolongée ont utilisé ou prévoyaient utiliser une garderie privée ou publique (22 % pour les garderies privées, 9 % pour les garderies publiques financées par le gouvernement et 7 % pour les services de garde d'enfant dans une résidence privée).

Comparativement aux parents qui ont reçu des prestations d'AE, les parents qui ont reçu des prestations du RQAP étaient beaucoup plus susceptibles d'utiliser ou d'avoir l'intention d'utiliser un service de garde privé ou public (63 %) et moins susceptibles de confier ou de prévoir confier la garde de leur enfant à un ami ou à une personne apparentée autre qu'un parent (6 %). Parmi les mères qui ont reçu des prestations parentales du RPAP, 26 % ont utilisé ou prévoyaient utiliser une garderie privée, 22 % ont utilisé ou

prévoient utiliser une garderie publique financée par le gouvernement et 14 % ont utilisé ou prévoient utiliser un service de garde d'enfant dans une résidence privée.

Comparativement aux mères qui ont reçu des prestations parentales, les mères qui n'en ont pas reçu étaient moins susceptibles d'utiliser ou d'avoir l'intention d'utiliser une garderie privée ou publique et étaient plus susceptibles de confier ou de prévoir confier la garde de leur enfant à un ami ou à une personne apparentée autre qu'un parent. Alors que 20 % utilisaient ou prévoient utiliser une garderie privée ou publique, environ 60 % comptaient ou prévoient compter sur l'autre parent de leur enfant (22 %) ou sur un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent (36 %).

Les coûts mensuels des services de garde pour le plus jeune enfant, exprimés en dollars de 2023, ont été examinés chez les mères qui étaient déjà retournées au travail et utilisaient un type de mode de garde autre que la garde assurée par elles-mêmes ou par leur conjoint. Les mères qui ont fait appel à une personne sans lien de parenté (p. ex. une nounou) pour garder leur enfant ont dépensé le plus — en moyenne 2 260 \$ par mois (allant de 1 640 \$ au 25^e centile à 2 130 \$ à la médiane et à 2 580 \$ au 75^e centile). Les mères qui ont confié la garde de leur enfant à un ami ou à une personne apparentée autre qu'un parent ont dépensé le moins — en moyenne 230 \$ par mois — bien que 65 % n'aient rien payé du tout. En ce qui a trait aux garderies privées, les coûts mensuels pour les mères variaient de 760 \$ au 25^e centile à 1 320 \$ au 75^e centile, le coût moyen étant de 1 050 \$ (médiane de 1 030 \$). Les services de garde d'enfant dans une résidence privée coûtent moins cher que les garderies privées, allant de 610 \$ au 25^e centile à 970 \$ au 75^e centile, le coût moyen étant de 790 \$ par mois (médiane de 770 \$). Les garderies publiques financées par le gouvernement coûtent le moins cher, à 390 \$ par mois, allant de 180 \$ au 25^e centile à 200 \$ à la médiane et à 540 \$ au 75^e centile.

Caractéristiques associées à la probabilité que les mères retournent au travail

Pour mieux comprendre les caractéristiques associées à la probabilité que les mères retournent au travail, des modèles de régression ont été estimés pour toutes les mères (tableau 6). Les résultats reflètent la probabilité qu'une mère retourne au travail après une période de congé d'une durée quelconque, comparativement à une mère qui n'a pas l'intention d'y retourner (y compris le fait de ne pas savoir quand le retour au travail se ferait ou de ne pas déclarer la durée prévue du congé).

Tableau 6

Effets marginaux provenant des analyses de régression logistique sur la probabilité de retour au travail des mères

Variables	Toutes les mères			Toutes les mères, sauf celles du Québec
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 3
différence prédite de probabilité				
Régime de prestations				
N'a pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales (groupe de référence)	...	...	...	...
A reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales	0,092*	...	...	...
Régime de prestations				
N'a pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales (groupe de référence)	...	...	...	...
A reçu des prestations du RQAP	...	0,198	0,2	...
A reçu des prestations standards de l'AE	...	0,097	0,085	0,084
A reçu des prestations prolongées de l'AE	...	0,065	0,054	0,056
A reçu des prestations complémentaires versées par l'employeur				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,036	0,036	0,031	0,045
Avait un emploi permanent				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,112**	0,111**	0,104**	0,114*
Était membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,051*	0,051*	0,053*	0,064*
Ancienneté dans l'emploi				
0 à 24 mois ou non déclaré (groupe de référence)	...	...	...	...
Plus de 24 mois à 5 ans	0,02	0,022	0,025	0,004
6 à 10 ans	0,038	0,037	0,038	0,013
11 ans ou plus	0,048	0,049	0,048	0,027
Salaire horaire (en dollars de 2023)				
Moins de 15 \$ ou non déclaré	-0,109*	-0,106	-0,087	-0,128
15 \$ à 19 \$	-0,091*	-0,091*	-0,076*	-0,088*
20 \$ à 29 \$ (groupe de référence)	...	...	...	...
30 \$ à 39 \$	0,053	0,054*	0,053	0,056
40 \$ ou plus	0,023	0,023	0,021	0,03

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

Notes : Les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption, ont été analysées. Le modèle comprenait également l'âge des mères (et l'âge au carré), le statut à temps plein, le secteur d'emploi et les indicateurs de l'année de l'enquête comme variables explicatives. Les erreurs-types bootstrap ont été calculées à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Tableau 6

Effets marginaux provenant des analyses de régression logistique sur la probabilité de retour au travail des mères (suite)

Variables	Toutes les mères			Toutes les mères, sauf celles du Québec
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 3
différence prédite de probabilité				
Niveau de scolarité de la mère				
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité inférieur (groupe de référence)	...	...	...	...
Certificat ou diplôme postsecondaire	-0,018	-0,019	-0,019	-0,001
Baccalauréat	-0,005	-0,006	-0,012	0,012
Diplôme d'études supérieures	0,057	0,055	0,049	0,078
Statut d'immigrant				
Citoyenne canadienne de naissance	...	...	...	...
Immigrante reçue	-0,027	-0,027	-0,019	-0,011
Autre	-0,053	-0,049	-0,045	-0,061
Région de résidence				
Ontario (groupe de référence)	...	...	...	...
Région de l'Atlantique	0,002	0,001	0,001	0,003
Québec	0,002	-0,129	-0,152	...
Manitoba et Saskatchewan	-0,009	-0,01	-0,008	-0,008
Alberta	-0,063	-0,059	-0,061	-0,07
Colombie-Britannique	-0,076*	-0,067*	-0,073*	-0,082*
Situation familiale du couple				
Pas une famille comptant un couple (groupe de référence)	...	...	...	...
Famille comptant un couple	-0,034	-0,034	-0,064*	-0,045
Revenu du ménage avant l'accouchement ou l'adoption				
Moins de 2 500 \$ par mois	...	...	-0,103*	-0,06
2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois (groupe de référence)	...	...	...	...
De 5 000 \$ à moins de 7 500 \$ par mois	...	...	0,032	0,012
De 7 500 \$ à moins de 10 000 \$ par mois	...	...	0,015	0,003
De 10 000 \$ à moins de 12 500 \$ par mois	...	...	0,024	0,007
12 500 \$ ou plus par mois	...	...	0,024	-0,002
Non déclaré	...	...	-0,13	-0,109
Observations	2 934	2 934	2 934	2 304

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

Notes : Les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption, ont été analysées. Le modèle comprenait également l'âge des mères (et l'âge au carré), le statut à temps plein, le secteur d'emploi et les indicateurs de l'année de l'enquête comme variables explicatives. Les erreurs-types bootstrap ont été calculées à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Les résultats du modèle 1 indiquent que les mères ayant reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales étaient 9 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail que celles qui n'avaient pas reçu de telles prestations. Cependant, le modèle 2 n'a pas révélé de différences statistiquement significatives entre les non-bénéficiaires et les mères ayant choisi un régime de prestations particulier, ni entre les mères ayant opté pour différents types de régimes de prestations¹⁰.

Trois caractéristiques liées à l'emploi étaient statistiquement significatives quant à la probabilité que les mères retournent au travail. Dans le modèle 2, les mères occupant un emploi permanent étaient 11 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail que les mères ayant un emploi

10. Il est difficile de tirer une conclusion claire de ces résultats, car la taille des échantillons pour chaque groupe, en particulier pour les prestations du RQAP et les prestations prolongées de l'AE, pourrait avoir une incidence sur les résultats.

temporaire ou saisonnier. Les mères qui étaient membres d'un syndicat ou couvertes par une convention collective étaient 5 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail que les mères qui ne l'étaient pas. Les mères dont le salaire horaire allait de 15 \$ à 19 \$ étaient 9 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail que celles gagnant de 20 \$ à 29 \$ de l'heure. D'autres facteurs liés à l'emploi — y compris la réception de prestations complémentaires versées par leur employeur, le fait de travailler à temps plein plutôt qu'à temps partiel, le secteur d'emploi et l'ancienneté dans l'emploi — n'ont pas fait état de différences statistiquement significatives.

En ce qui concerne les caractéristiques démographiques, les mères vivant en Colombie-Britannique étaient 7 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail que les mères vivant en Ontario (modèle 2). Les mères qui résidaient dans d'autres régions présentaient une probabilité de retourner au travail semblable à celle des mères vivant en Ontario. Ni le statut d'immigrant ni le niveau de scolarité n'étaient associés à des différences statistiquement significatives. Il n'y avait pas de différences notables entre les années d'enquête 2020 à 2023.

Lorsque le revenu du ménage avant la naissance ou l'adoption était inclus dans le modèle 3, les mères des ménages gagnant moins de 2 500 \$ par mois étaient 10 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail, comparativement à celles du groupe de référence — les ménages gagnant de 2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois. La probabilité de retourner au travail pour les mères des familles à revenu élevé était semblable à celle observée pour le groupe de référence. De plus, le fait de vivre dans une famille comptant un couple avec un conjoint ou un partenaire était statistiquement significatif dans le modèle 3. Les mères de familles comptant un couple étaient 6 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail que les autres mères.

Lorsque le modèle 3 a été estimé pour l'échantillon de mères résidant dans les régions couvertes par l'assurance-emploi (c.-à-d. à l'exclusion du Québec), la probabilité de retourner au travail était positivement associée au fait d'occuper un emploi permanent, d'être membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective, et d'avoir un salaire horaire plus élevé. Elle était négativement associée au fait de vivre en Colombie-Britannique — comme dans l'échantillon comprenant toutes les mères — mais le revenu du ménage et la situation familiale du couple n'étaient pas statistiquement significatifs.

Une analyse plus approfondie a été réalisée parmi les mères de familles comptant un couple pour examiner les caractéristiques familiales et conjugales, comme le nombre d'enfants et l'utilisation des prestations parentales par le conjoint (tableau 7). Dans le modèle 4, le fait qu'un conjoint ait reçu des prestations parentales n'était pas lié à la probabilité que les mères retournent au travail. Cependant, dans le modèle 5, le nombre de semaines pendant lesquelles un conjoint a reçu des prestations parentales était statistiquement significatif. Plus précisément, les mères dont le conjoint ou partenaire a reçu 6 à 8 semaines de prestations parentales étaient 13 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail que celles dont le conjoint ou partenaire n'a pas touché de prestations parentales. Cette constatation peut refléter une tendance des pères à prendre un congé parental lorsque les mères ne le font pas. Dans ce sous-échantillon, le statut d'emploi permanent, l'affiliation syndicale ou la couverture par une convention collective ainsi que le revenu du ménage avant la naissance ou l'adoption sont restés des prédicteurs statistiquement significatifs du retour au travail des mères, ce qui n'était pas le cas pour le salaire horaire (modèle 5). Le nombre d'enfants de moins de 6 ans et le niveau de scolarité du conjoint n'étaient pas statistiquement significatifs.

Tableau 7

Effets marginaux provenant des analyses de régression logistique sur la probabilité de retour au travail des mères, mères de familles comptant un couple

Variables	Toutes les mères		Toutes les mères, sauf celles du Québec	
	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 4	Modèle 5
différence prédite de probabilité				
Régime de prestations				
N'a pas reçu de prestations de maternité ou parentales (groupe de référence)	...	...	...	...
A reçu des prestations du RQAP	0,222	0,210	...	...
A reçu des prestations standards de l'AE	0,091	0,079	0,108	0,093
A reçu des prestations prolongées de l'AE	0,055	0,063	0,070	0,076
Avait un emploi permanent				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,110*	0,106*	0,117*	0,116*
Était membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,057*	0,062*	0,072*	0,075*
Ancienneté dans l'emploi				
0 à 24 mois ou non déclaré (groupe de référence)	...	...	...	...
Plus de 24 mois à 5 ans	0,022	0,020	0,010	0,009
6 à 10 ans	0,034	0,030	0,011	0,007
11 ans ou plus	0,038	0,036	0,022	0,021
Salaire horaire (en dollars de 2023)				
Moins de 15 \$ ou non indiqué	-0,074	-0,072	-0,131	-0,132
15 \$ à 19 \$	-0,072	-0,070	-0,094*	-0,095*
20 \$ à 29 \$ (groupe de référence)	...	...	...	...
30 \$ à 39 \$	0,053	0,055	0,053	0,052
40 \$ ou plus	0,021	0,024	0,028	0,033
Revenu du ménage avant l'accouchement ou l'adoption				
Moins de 2 500 \$ par mois	-0,153*	-0,146*	-0,084	-0,083
2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois (groupe de référence)	...	...	...	...
De 5 000 \$ à moins de 7 500 \$ par mois	0,036	0,031	0,010	0,003
De 7 500 \$ à moins de 10 000 \$ par mois	0,023	0,020	0,010	0,007
De 10 000 \$ à moins de 12 500 \$ par mois	0,028	0,025	0,006	0,002
12 500 \$ ou plus par mois	0,029	0,027	-0,004	-0,006
Non déclaré	-0,115	-0,115	-0,108	-0,108
Réception des prestations parentales par le conjoint				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	-0,029	...	-0,021	...
Durée des prestations parentales du conjoint				
N'a pas utilisé les prestations parentales (groupe de référence)	...	...	...	...
Cinq semaines ou moins, y compris la valeur « non déclaré »	...	0,004	...	0,023
Six à huit semaines	...	-0,125*	...	-0,144*
Neuf semaines ou plus	...	-0,034	...	-0,024
Nombre d'enfants de 0 à 5 ans				
Un enfant (groupe de référence)	...	...	...	...
Deux enfants	-0,013	-0,011	-0,009	-0,006
Trois enfants ou plus	-0,026	-0,025	0,090*	0,084*
Avait des enfants de 6 à 12 ans				
Non (groupe de référence)	...	...	...	...
Oui	0,021	0,020	0,070*	0,069*
Observations	2 706	2 706	2 104	2 104

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Notes : Les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption, ont été analysées. Le modèle comprenait également l'âge des mères (et l'âge au carré), le niveau de scolarité, le statut d'immigrant, la région de résidence, la réception de prestations complémentaires versées par leur employeur, le statut à temps plein, le secteur d'emploi, les indicateurs de l'année de l'enquête et le niveau de scolarité du conjoint comme variables explicatives. Les erreurs-types bootstrap ont été calculées à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Parmi les mères de familles comptant un couple dans les régions couvertes par l'AE, le nombre d'enfants avait un lien statistiquement significatif avec la probabilité de retourner au travail. Les mères ayant trois enfants ou plus de moins de 6 ans étaient 8 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail que celles ayant un enfant dans cette tranche d'âge (modèle 5). Les mères ayant un ou plusieurs enfants de 6 à 12 ans étaient 7 points de pourcentage plus susceptibles de retourner au travail que celles n'ayant pas d'enfants dans cette tranche d'âge. Le statut d'emploi permanent, l'affiliation syndicale ou la couverture par une convention collective et le salaire horaire étaient des prédicteurs statistiquement significatifs.

Caractéristiques associées au moment du retour au travail des mères

Ensuite, une analyse de régression logistique a été réalisée pour examiner les caractéristiques associées au moment du retour au travail des mères (tableau 8). Pour tenir compte du type de modes de garde d'enfants que les mères utilisaient ou avaient l'intention d'utiliser, une attention particulière a été portée aux mères qui étaient retournées au travail ou prévoyaient le faire dans les 18 mois suivant leur congé, en raison de la disponibilité de tels renseignements. Les résultats reflètent la probabilité qu'une mère retourne au travail dans les 12 mois suivant son congé, comparativement à la probabilité qu'elle y retourne après un congé de 12 à 18 mois.

Tableau 8

Effets marginaux provenant des analyses de régression logistique sur le moment du retour au travail des mères, mères retournant au travail dans les 12 mois suivant le congé (par rapport à celles y retournant dans les 12 à 18 mois suivant le congé)

Variables	Toutes les mères retournant au travail dans les 18 mois suivant leur congé	Toutes les mères retournant au travail dans les 18 mois suivant leur congé, sauf celles du Québec
	différence prédite de probabilité	
Régime de prestations		
N'a pas reçu de prestations de maternité ou parentales	0,060	0,058
A reçu des prestations du RQAP	0,088	...
A reçu des prestations standards de l'AE (groupe de référence)	...	...
A reçu des prestations prolongées de l'AE	-0,436**	-0,438**
Type de modes de garde d'enfants		
Garderie privée	-0,161**	-0,166**
Garderie publique financée par le gouvernement	-0,243**	-0,250**
Service de garde d'enfant dans une résidence privée	-0,186**	-0,197**
Vous travaillerez chez vous avec votre enfant à la maison, ou l'autre parent de votre enfant (groupe de référence)	...	...
Garde par un ami ou une personne apparentée autre qu'un parent	-0,087*	-0,081
Autre	-0,043	-0,057
Pas encore décidé ou non déclaré	-0,231**	-0,234**
Avait un emploi permanent		
Non (groupe de référence)	...	...
Oui	-0,034	-0,086
Était membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective		
Non (groupe de référence)	...	...
Oui	-0,060	-0,129**
Ancienneté dans l'emploi		
0 à 24 mois ou valeur « non déclaré » (groupe de référence)	...	...
Plus de 24 mois à 5 ans	0,067	0,076
6 à 10 ans	0,028	0,037
11 ans ou plus	0,025	0,038

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

Notes : Les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption, ont été analysées. Le modèle comprenait également l'âge des mères (et l'âge au carré), le niveau de scolarité, le statut d'immigrant, le secteur d'emploi et les indicateurs de l'année de l'enquête comme variables explicatives. Les erreurs-types bootstrap ont été calculées à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Tableau 8

Effets marginaux provenant des analyses de régression logistique sur le moment du retour au travail des mères, mères retournant au travail dans les 12 mois suivant le congé (par rapport à celles y retournant dans les 12 à 18 mois suivant le congé) (suite)

Variables	Toutes les mères retournant au travail dans les 18 mois suivant leur congé	Toutes les mères retournant au travail dans les 18 mois suivant leur congé, sauf celles du Québec
	différence prédite de probabilité	
Salaire horaire (en dollars de 2023)		
Moins de 15 \$ ou non déclaré	-0,162	-0,106
15 \$ à 19 \$	-0,063	-0,101
20 \$ à 29 \$ (groupe de référence)	...	...
30 \$ à 39 \$	-0,012	-0,031
40 \$ ou plus	-0,039	-0,048
Région de résidence		
Ontario (groupe de référence)	...	...
Région de l'Atlantique	0,081	0,091*
Québec	0,092	...
Manitoba et Saskatchewan	0,021	0,031
Alberta	-0,048	-0,029
Colombie-Britannique	-0,063	-0,056
Situation familiale du couple		
Pas une famille comptant un couple (groupe de référence)	...	...
Famille comptant un couple	-0,037	-0,022
Revenu du ménage avant l'accouchement ou l'adoption		
Moins de 2 500 \$ par mois	0,040	0,066
2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois (groupe de référence)	...	...
De 5 000 \$ à moins de 7 500 \$ par mois	-0,014	-0,049
De 7 500 \$ à moins de 10 000 \$ par mois	-0,013	-0,014
De 10 000 \$ à moins de 12 500 \$ par mois	0,013	-0,015
12 500 \$ ou plus par mois	-0,042	-0,089
Non déclaré	0,127	0,085
Observations	2 296	1 765

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

Notes : Les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption, ont été analysées. Le modèle comprenait également l'âge des mères (et l'âge au carré), le niveau de scolarité, le statut d'immigrant, le secteur d'emploi et les indicateurs de l'année de l'enquête comme variables explicatives. Les erreurs-types bootstrap ont été calculées à l'aide de 1 000 répliques bootstrap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Comme on pouvait s'y attendre, après avoir pris en compte d'autres caractéristiques, les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE étaient 44 points de pourcentage moins susceptibles de retourner au travail dans les 12 mois suivant leur congé que celles qui ont choisi les prestations standards de l'AE. En ce qui concerne les modes de garde d'enfants, les mères qui s'occupaient elles-mêmes de leurs enfants tout en travaillant à domicile ou dont les enfants étaient pris en charge par l'autre parent, ou qui prévoyaient utiliser ces types de services de garde, étaient plus susceptibles de retourner au travail dans les 12 mois suivant le congé. Cette probabilité était plus élevée que chez les mères qui utilisaient une garderie privée, une garderie publique financée par le gouvernement, un service de garde d'enfant dans une résidence privée ou qui confiaient la garde de leur enfant à un ami ou à une personne apparentée autre qu'un parent. Aucune autre caractéristique n'était statistiquement significative.

Les résultats pour les mères résidant dans les régions couvertes par l'AE étaient semblables en ce qui concerne les régimes de prestations parentales et les modes de garde d'enfants. Une autre constatation dans ce sous-échantillon était que les mères qui étaient membres d'un syndicat ou couvertes par une convention collective étaient moins susceptibles de retourner au travail dans les 12 mois suivant leur congé. De plus, les mères vivant dans la région de l'Atlantique étaient plus susceptibles que celles résidant en Ontario de retourner au travail dans les 12 mois suivant leur congé.

Discussion et conclusions

L'objectif de cette étude était d'analyser les tendances de retour au travail et les modes de garde après un congé parental chez les mères qui travaillaient avant l'accouchement ou l'adoption d'un enfant, en tenant compte de la mise en place des prestations parentales prolongées de l'assurance-emploi et du système d'AGJE.

En général, environ 82 % des mères ayant un enfant de 18 mois ou moins étaient retournées au travail ou avaient l'intention d'y retourner après un congé parental d'une durée quelconque. Les taux globaux de retour au travail observés étaient comparables entre les mères qui ont choisi les prestations standards de l'AE (83 %) et celles qui ont opté pour les prestations prolongées (82 %). Comme on pouvait s'y attendre, le moment du retour au travail variait : les mères qui ont choisi les prestations prolongées avaient tendance à retourner au travail plus tard que celles qui ont opté pour le régime standard. Parmi les mères ayant choisi les prestations standards de l'AE, 51 % sont retournées au travail dans les 12 mois suivant leur congé. Dans le cas de celles qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE, 67 % sont retournées au travail dans les 18 mois suivant leur congé, dont 53 % dans les 12 à 18 mois suivant leur congé.

Ces résultats amènent à se demander si les mères ayant choisi différents régimes de prestations parentales de l'AE présentaient des profils différents quant aux caractéristiques observables. Bien que les profils globaux soient semblables, des différences notables ont été observées. Comparativement aux mères qui ont choisi les prestations standards, celles qui ont opté pour les prestations prolongées étaient plus concentrées en Ontario, plus susceptibles de travailler dans le secteur des services d'enseignements et celui des administrations publiques, et plus susceptibles de partager les prestations avec leurs conjoints. Ces derniers avaient tendance à recevoir des prestations parentales pendant une période plus longue. La raison principale pour laquelle elles ont choisi les prestations prolongées de l'AE était de passer plus de temps à la maison avec leurs enfants.

Bien que les taux de retour au travail soient semblables chez les mères ayant reçu des prestations standards de l'AE, les prestations prolongées de l'AE et les prestations du RQAP, celles qui n'ont pas reçu de prestations parentales sont retournées au travail à des taux nettement inférieurs (65 %). Comparativement aux bénéficiaires de prestations, ces mères étaient plus jeunes et plus susceptibles d'être immigrantes et de vivre dans des familles monoparentales. En général, elles avaient des revenus de ménage plus faibles et occupaient plus souvent des emplois précaires — caractérisés par un statut temporaire ou à temps partiel, l'absence d'affiliation syndicale et de couverture par une convention collective, et la concentration dans des secteurs d'emploi à faible rémunération.

En ce qui concerne les modes de garde d'enfants, la plupart des mères qui étaient retournées au travail ou avaient l'intention d'y retourner dans les 18 mois suivant leur congé, qu'elles aient reçu des prestations parentales ou non, ou peu importe le régime qu'elles ont choisi, ont déclaré utiliser ou prévoir utiliser une forme quelconque de services de garde d'enfants. Celles qui ne bénéficiaient pas d'allocations parentales comptaient principalement sur un ami ou une personne apparentée, y compris l'autre parent de l'enfant. L'utilisation de services de garde officiels, tels que les garderies privées ou

publiques, était considérablement plus élevée chez les bénéficiaires du RQAP (63 %) que chez les bénéficiaires de l'AE (45 % pour les prestations standards et 38 % pour les prestations prolongées), tandis que l'utilisation de services de garde non officiels fournis par des amis ou des personnes apparentées autres qu'un parent était moins courante chez les bénéficiaires du RQAP. Ces différences sont probablement attribuables au programme de longue date de services de garde à faible coût de longue date du Québec, mis en œuvre en 1997; le système d'AGJE a été mis en place dans d'autres provinces en 2021.

Les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE (20 %) étaient plus susceptibles de compter sur l'autre parent pour garder l'enfant lors du retour au travail, comparativement à celles qui ont choisi les prestations standards de l'AE (13 %). Cette constatation concorde avec leur tendance accrue à partager les prestations parentales avec leur conjoint. Cependant, l'ensemble de données utilisé dans cette enquête ne comprenait pas de renseignements sur les types de modes de garde que ces mères prévoyaient utiliser après la fin du congé parental de leur conjoint.

Plusieurs caractéristiques de l'emploi étaient associées de façon significative à la probabilité de retourner au travail, y compris celles liées à la qualité de l'emploi — le statut d'emploi permanent, le statut syndical et les salaires horaires. Le fait de résider en Colombie-Britannique était associé à une probabilité plus faible de retourner au travail, comparativement au fait de résider en Ontario. Ces résultats diffèrent de ceux de Choi (2023), qui ont montré qu'aucune de ces caractéristiques n'avait une incidence statistiquement significative, mais que la citoyenneté canadienne, les prestations complémentaires provenant de l'employeur et l'ancienneté dans l'emploi étaient des facteurs statistiquement significatifs associés à la probabilité de retourner au travail. Les mères de familles comptant un couple dans les régions couvertes par l'AE, ayant trois enfants ou plus de moins de 6 ans ou des enfants de 6 à 12 ans, étaient plus susceptibles de retourner au travail, comparativement à celles qui avaient un ou deux enfants de moins de 6 ans ou qui n'avaient pas d'enfants de 6 à 12 ans. Ce résultat peut refléter le fait que les mères ayant terminé leur projet familial étaient plus portées à réintégrer le marché du travail, ou le fait que les familles plus nombreuses avaient un besoin financier accru nécessitant un revenu d'emploi supplémentaire. Il s'agit d'une nouvelle constatation, absente de l'étude de Choi (2023). La raison pour laquelle les résultats diffèrent entre les deux études reste incertaine, mais des explications possibles incluent des différences dans la composition de l'échantillon ou des variations dans les conditions sociales et économiques au cours des 10 dernières années.

Quelques caractéristiques étaient associées au fait que les mères retournaient au travail dans les 12 mois suivant leur congé plutôt qu'à un retour dans les 12 à 18 mois suivant leur congé. Comme on pouvait s'y attendre, les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE avaient tendance à retourner au travail plus tard. Cette constatation est conforme à celles de Ziegler et Bamieh (2025), qui ont également observé que les options de congé flexibles modifiaient la durée du congé des mères, mais n'amélioraient pas la situation d'emploi des mères. Les mères qui s'occupaient de leurs enfants tout en travaillant à domicile ou qui comptaient sur l'autre parent, ou qui prévoyaient l'une ou l'autre de ces options, étaient plus susceptibles de retourner au travail plus tôt que celles qui utilisaient des services officiels de garde d'enfant (c.-à-d. services de garde d'enfant en garderie ou à domicile). Dans les régions couvertes par l'AE, l'affiliation syndicale ou la couverture par une convention collective étaient associées à un retour plus tardif, possiblement en raison de l'accès à des options de congé supplémentaires. Les mères qui sont membres d'un syndicat ou couvertes par une convention collective peuvent avoir un meilleur accès à d'autres types de congés, comme le congé de maladie ou le congé pour s'occuper de membres de la famille, qui pourraient être utilisés pour prolonger leur absence avant ou après le congé parental. L'analyse du moment du retour au travail a été limitée aux mères qui avaient repris le travail ou qui avaient l'intention de le faire dans un délai de 18 mois, ce qui exclut celles qui prévoyaient y retourner après 18 mois ou qui prévoyaient ne pas y retourner du tout. Par conséquent, les liens estimés sont fondés sur le fait d'appartenir au groupe sélectionné et ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble de la population des mères.

Les consultations et les limites de cette étude indiquent certaines pistes pour des recherches futures. Bien que le type de mode de garde d'enfants ait été pris en compte dans l'analyse du moment du retour au travail des mères, cette étude n'a pas permis de déterminer dans quelle mesure la disponibilité et l'accessibilité financière des services de garde étaient liées à ce moment. Même si des renseignements sur le type de services de garde d'enfants que les mères utilisaient ou avaient l'intention d'utiliser à leur retour au travail ont été recueillis dans le cadre de l'enquête, celle-ci n'a pas permis la collecte de données sur les raisons de leur choix ni sur la disponibilité des services de garde. De plus, certains parents ont répondu en fonction de leurs attentes, plutôt que de leurs décisions effectives, ce qui signifie que leurs modes de garde d'enfants et leur décision de retourner au travail pourraient différer de ce qu'ils avaient initialement prévu. Par exemple, même si certaines mères avaient l'intention d'utiliser une garderie publique financée par le gouvernement, elles peuvent finir par avoir recours à une garderie privée ou à un service de garde d'enfant dans une résidence privée en raison de la disponibilité des services. Dans le cadre de l'analyse actuelle, les modalités de garde d'enfants étaient considérées comme un facteur prédictif du retour au travail des mères dans un délai de 12 mois plutôt que de 12 à 18 mois. Cependant, il pourrait être préférable de considérer les décisions concernant le retour au travail et le choix du mode de garde d'enfants comme déterminées conjointement. L'étude du lien entre le moment du retour au travail des mères ainsi que la disponibilité et l'abordabilité des services de garde d'enfants demeure un domaine clé pour les recherches à venir.

Bien que cette étude ait été l'occasion de mieux comprendre le retour (ou l'intention de retour) au travail des mères en tenant compte de la mise en œuvre des prestations parentales prolongées de l'AE, elle n'a pas permis d'examiner les résultats sur le marché du travail à long terme. Certaines mères qui ont choisi l'option prolongée ont partagé les prestations avec leur conjoint et ont repris le travail dans les 12 mois suivant leur congé. Une étude récente a révélé que, dans le contexte de mise en œuvre du RQAP, l'utilisation des prestations parentales par les pères avait des effets positifs à long terme sur leurs revenus ainsi que sur celui des mères après une première naissance (Choi, Margolis et Holm 2025). Si le recours aux prestations parentales par les pères avait des effets semblables chez les parents vivant à l'extérieur du Québec, les familles dans lesquelles une mère et un père partageaient des prestations parentales pourraient constater des effets économiques positifs à long terme. Entre-temps, la plupart des mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE sont retournées au travail plus tard que celles qui ont choisi les prestations standards. Certaines études laissent entendre qu'un congé parental très long peut avoir un effet négatif sur l'emploi des mères et leur avancement professionnel à leur retour au travail (Lalive et Zweimüller 2009; Evertsson et Duvander 2011). L'étude de l'incidence du recours aux prestations parentales prolongées sur les résultats des mères sur le marché du travail offre une piste intéressante pour de futures recherches.

Malgré ces limites, cette étude fournit de nouveaux renseignements sur le retour au travail des mères et les modes de garde d'enfants après le congé parental, en tenant compte de la mise en œuvre des prestations parentales prolongées de l'AE et du système d'AGJE. Bien que le choix du type de prestations de l'AE ait été associé au moment du retour au travail des mères, il ne semblait pas lié à leur taux global de retour au travail. Les mères occupant un emploi de meilleure qualité — défini comme un emploi permanent, assorti d'une affiliation syndicale ou d'une couverture par une convention collective, et offrant des salaires horaires plus élevés — étaient plus susceptibles de retourner au travail après un congé parental. En ce qui concerne le moment du retour, les mères qui ont choisi les prestations prolongées de l'AE avaient tendance à reprendre le travail plus tard. Les mères qui se fiaient à leur ménage ou envisageaient de s'en remettre à lui pour assurer la garde de leur enfant — en comptant soit sur elles-mêmes et au travail à domicile, soit sur leur conjoint en congé parental — avaient tendance à retourner au travail plus tôt. Ces constatations soulignent le rôle de la qualité de l'emploi et des prestations parentales flexibles dans la compréhension de la situation d'emploi des mères ayant de jeunes enfants après le congé parental.

Annexe

Tableau A1

Types de prestations parentales chez les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins résidant dans les régions couvertes par l'assurance-emploi, selon les caractéristiques démographiques et liées à l'emploi

Caractéristiques	N'a pas reçu de prestations parentales	A reçu des prestations standards de l'AE	A reçu des prestations prolongées de l'AE
	pourcentage		
Total	9,5	69,8	20,8
Âge moyen de la mère			
15 à 29 ans	12,2	66,0	21,8
30 à 34 ans	10,0	70,5	19,5
35 ans et plus	6,5 ^E	71,8	21,7
Niveau de scolarité de la mère			
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	18,0 ^E	56,3	25,7 ^E
Certificat ou diplôme postsecondaire	9,7 ^E	69,9	20,4
Baccalauréat	6,6 ^E	74,4	19,0
Diplôme d'études supérieures	9,4 ^E	68,6	22,0
Statut d'immigrant			
Citoyenne canadienne de naissance	7,5	70,9	21,6
Immigrante reçue	12,9 ^E	67,5	19,7
Autre	x	67,9	F
Région			
Région de l'Atlantique	8,8 ^E	71,3	19,9
Ontario	10,1	66,5	23,4
Manitoba et Saskatchewan	7,6 ^E	77,2	15,2
Alberta	11,6 ^E	74,7	13,7 ^E
Colombie-Britannique	6,5 ^E	70,1	23,4
Revenu du ménage avant l'accouchement ou l'adoption			
Moins de 2 500 \$ par mois	21,7 ^E	49,8	28,5 ^E
De 2 500 \$ à moins de 5 000 \$ par mois	13,2 ^E	68,7	18,1
De 5 000 \$ à moins de 7 500 \$ par mois	5,7 ^E	73,1	21,2
De 7 500 \$ à moins de 10 000 \$ par mois	6,0 ^E	75,7	18,2
De 10 000 \$ à moins de 12 500 \$ par mois	F	73,5	x
12 500 \$ ou plus par mois	5,4 ^E	68,6	26,0
Non déclaré	x	60,9	F
Situation familiale du couple			
Pas une famille comptant un couple	20,3 ^E	54,5	25,2 ^E
Famille comptant un couple	8,6	71,0	20,4
Nombre d'enfants de 0 à 5 ans			
Un enfant	7,2	75,5	17,3
Deux enfants	9,2	66,7	24,1
Trois enfants ou plus	22,2 ^E	43,5 ^E	34,3 ^E
Avait des enfants de 6 à 12 ans			
Non	7,9	71,9	20,2
Oui	12,5 ^E	65,8	21,6
Niveau de scolarité du conjoint			
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	8,2 ^E	74,6	17,3
Certificat ou diplôme postsecondaire	8,7 ^E	68,8	22,5
Baccalauréat	9,1 ^E	71,6	19,3
Diplôme d'études supérieures	7,7 ^E	70,6	21,8

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Notes : Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon pour ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Tableau A1

Types de prestations parentales chez les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins résidant dans les régions couvertes par l'assurance-emploi, selon les caractéristiques démographiques et liées à l'emploi (suite)

Caractéristiques	N'a pas reçu de prestations parentales	A reçu des prestations standards de l'AE	A reçu des prestations prolongées de l'AE
	pourcentage		
Réception des prestations parentales par le conjoint			
Non	8,8	73,4	17,7
Oui	8,0 ^E	65,9	26,2
Durée des prestations parentales du conjoint			
Cinq semaines ou moins, y compris la valeur « non déclaré »	4,3 ^E	84,8	10,9 ^E
Six à huit semaines	13,6 ^E	33,2 ^E	53,3
Neuf semaines ou plus	12,4 ^E	46,8	40,7
A reçu des prestations complémentaires versées par l'employeur			
Non	14,5	66,7	18,8
Oui	2,6 ^E	73,9	23,5
Avait un emploi permanent			
Non	25,5 ^E	55,9	18,6 ^E
Oui	7,9	71,1	21,0
Travaillait à temps plein			
Non	21,5	56,9	21,6
Oui	7,3	72,1	20,6
Était membre d'un syndicat ou couverte par une convention collective			
Non	10,4	70,6	19,0
Oui	7,5 ^E	68,1	24,4
Industrie			
Agriculture, foresterie, pêche, extraction minière, exploitation en carrière, pétrole, gaz, services publics, construction et fabrication	10,6 ^E	64,4	25,0 ^E
Commerce de gros et de détail	11,7 ^E	66,5	21,8 ^E
Finance; assurance; immobilier; location; location à bail; et services professionnels, scientifiques et techniques	6,9 ^E	75,7	17,4 ^E
Services d'enseignement et administrations publiques	9,7 ^E	63,9	26,4
Soins de santé et assistance sociale	5,8 ^E	75,0	19,2
Services d'hébergement et de restauration	26,1 ^E	61,8	12,1 ^E
Autre, y compris non déclaré	11,8 ^E	68,9	19,3 ^E
Durée des fonctions			
0 à 12 mois ou valeur « non déclaré »	19,6	64,8	15,6 ^E
13 à 24 mois	6,4 ^E	68,0	25,7 ^E
Plus de 24 mois à 5 ans	9,2 ^E	74,2	16,6
6 à 10 ans	5,1 ^E	69,9	25,0
11 ans ou plus	F	69,4	x
Salaire horaire (en dollars de 2023)			
Moins de 15 \$ ou non indiqué	33,4 ^E	48,4	18,2 ^E
15 \$ à 19 \$	16,5 ^E	61,4	22,1
20 \$ à 29 \$	8,5 ^E	71,9	19,6
30 \$ à 39 \$	6,7 ^E	70,9	22,4
40 \$ ou plus	4,3 ^E	75,5	20,2

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Notes : Le sigle AE signifie « assurance-emploi ». L'échantillon de ce tableau comprend les mères ayant un enfant de 18 mois ou moins, qui ont travaillé comme employées rémunérées au cours des deux années précédant l'enquête et ont été en arrêt de travail après un accouchement ou une adoption. Les poids d'enquête ont été appliqués aux estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2020 à 2023.

Références

- Baker, M. et K. Milligan. 2008. «How does job-protected maternity leave affect mothers' employment? » *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 4, p. 655 à 691.
- Baxter, J., 2009. « Mothers' timing of return to work by leave use and pre-birth job characteristics. » *Journal of Family Studies*, vol. 15, n° 2, p. 153 à 166.
- Choi, Y. 2023. [« La probabilité et le moment du retour au travail des mères après un congé parental »](#). Rapports économiques et sociaux, vol. 3, n° 3. Produit n° 36-28-0001 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada. <https://doi.org/10.25318/36280001202300300002-fra>
- Choi, Y., R. Margolis et A. Holm. 2025. [« The Effects of Extended Parental Benefits on Parents' Employment and Earnings in Canada. »](#) *Demography*, vol. 62, n° 3, p. 879 à 898. <https://doi.org/10.1215/00703370-11958785>
- Del Rey, E., A. Kyriacou et J. Silva. 2021. « Maternity leave and female labor force participation : Evidence from 159 countries ». *Journal of Population Economics*, vol. 34, p. 803 à 824.
- Evertsson, M. et A. Duvander. 2011. « Parental leave—possibility or trap? Does family leave length effect Swedish women's labour market opportunities? » *European Sociological Review*, vol. 27, n° 4, p. 435 à 450.
- Gouvernement du Canada. 2021. [Budget 2021](#). <https://www.budget.canada.ca/2021/home-accueil-fr.html>
- Hofman, J., M. Nightingale, M. Bruckmayer, A. de Silva, N. Picken et L. Kunertova. 2020. [After parental leave: Incentives for parents with young children to return to the labour market](#). Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/658190/IPOL_STU\(2020\)658190_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/658190/IPOL_STU(2020)658190_EN.pdf)
- Lalive, R. et J. Zweimüller. 2009. « Does parental leave affect fertility and return to work? Evidence from two natural experiments ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 124, n° 3, p. 1363 à 1402.
- Rønsen, M. et M. Sundström. 2002. « Family policy and after-birth employment among new mothers: A comparison of Finland, Norway and Sweden ». *European Journal of Population*, vol. 18., p. 121 à 152.
- Ziegler, L. et O. Bamieh. 2025. « Does a flexible parental leave system stimulate maternal employment? » *Labour Economics* 102762.